

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

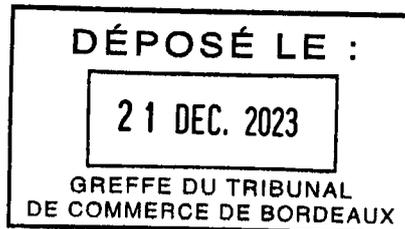
Numéro de gestion : 2018 B 05571

Numéro SIREN : 843 739 418

Nom ou dénomination : #APTIC

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2023 sous le numéro de dépôt 32838

2023000943



TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

#APTIC

Coopérative à conseil d'administration sous forme de Société Anonyme

87 Quai des Queyries
33100 BORDEAUX

**REQUETE SOLLICITANT LA FIXATION D'UNE PROVISION
SUR HONORAIRES**

ORDONNANCE DU 07/12/2023

DESTINATAIRES:

❖ Présidente du Tribunal, Madame Caroline RICOU BOURDIN

Référence Tribunal : 2023000943

Référence Etude : TMI 3120

SELARL AJILINK VIGREUX – Me Antoine FEDRY - Administrateur Judiciaire Associé

SELARL au capital de 102 000 € - RCS TOULOUSE 884 643 636
Siège social : 1 rue Montardy - 31000 TOULOUSE
Etablissement secondaire : 30 cours de l'Intendance - 33000 BORDEAUX
www.ajilink.fr

A J I L I N K - R É S E A U D ' A D M I N I S T R A T E U R S J U D I C I A I R E S

La soussignée, la SELARL AJILINK VIGREUX, prise en la personne de Maître Antoine FEDRY, agissant en qualité d'Administrateur Provisoire de la SA coopérative à conseil d'administration #APTIC désigné à cette fonction par Ordonnance de la Présidente du Tribunal de commerce de BORDEAUX en date du 07/12/2023 avec pour mission de :

- « Gérer la société avec les pouvoirs les plus étendus jusqu'à la nomination d'un nouveau Président ;
- Convoquer dans un délai de trois mois à compter de sa désignation l'Assemblée Générale avec pour ordre du jour :
 - Examen de la situation,
 - Décision de continuation ou d'arrêt de l'exploitation,
 - En cas de continuation, désignation d'un nouveau Président,
 - En cas d'arrêt, décision de liquidation ou désignation d'un liquidateur ;
- Faire établir une situation financière et comptable de la société à son entrée en fonction. »

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que la société #APTIC est une société coopérative d'intérêt collectif de forme société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 843 739 418, au capital social de 392 500 € et dont le siège social est sis 87 Quai des Queyries - 33100 BORDEAUX ;

Que la société a pour objet de concevoir, développer, déployer et mettre en œuvre des solutions et des services qui permettent de cibler et de rapprocher des publics éloignés du numérique, de solutions, d'acteurs et de services d'accompagnement et de médiation aux usages numériques ;

Que plus concrètement, la société a pour activité principale le déploiement des « pass #APTIC », bons donnant droit accès à des formations pour les personnes éloignées du numérique au sein d'un réseau de partenaires ;

Que sur son exercice 2022, la société a généré un chiffre d'affaires de 561 k€ et une perte de (-296) k€ ;

Que le Dirigeant a démissionné de ses mandats sociaux ;

Que le conseil d'administration de la société n'a pas été en mesure de désigner un nouveau président ;

Qu'un état de cessation des paiements semble caractérisé et qu'une déclaration de cessation des paiements pourrait être déposée à très court terme ;

Que c'est dans ces conditions que le Requérent a été désigné ;

Que ladite ordonnance ne fixe pas de provision à valoir sur les premières diligences de l'Administrateur provisoire ;

Qu'il convient dès lors de fixer une provision à valoir sur les premières diligences de l'Administrateur provisoire ;

Qu'en égard à la complexité du dossier, aux diligences déjà engagées et aux diligences à réaliser, cette provision pourrait être fixée à 5 000 € HT ;

C'EST POURQUOI L'EXPOSANT REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, MADAME LA PRÉSIDENTE DE BIEN VOULOIR,

FIXER la provision à valoir qu'il vous plaira sur les honoraires et les premières diligences à accomplir par l'Administrateur provisoire et à verser entre ses mains.

A BORDEAUX, le 21 décembre 2023
SELARL AJILINK VIGREUX
Prise en la personne de
Maître Antoine FEDRY



ORDONNANCE

NOUS, Caroline RICOU-BOURDIN, Présidente du Tribunal de Commerce de Bordeaux,

Assistée du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles 874 et suivants du Code de Procédure Civile.

Vu notre ordonnance du 07 Décembre 2023 nommant la SELARL AJILINK VIGREUX, prise en la personne de Maître Antoine FEDRY, en qualité d'Administrateur Provisoire de la Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme et Conseil d'administration # APTIC, dont le siège social est 87 quai de Queyries 33100 BOREAUX.

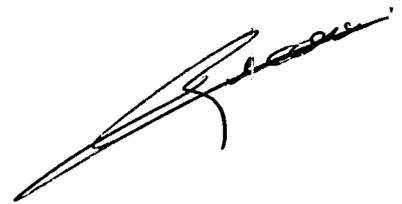
FIXONS la provision à valoir sur les honoraires et les premières diligences à accomplir par la SELARL AJILINK VIGREUX, prise en la personne de Maître Antoine FEDRY, en qualité d'Administrateur Provisoire de la Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme et Conseil d'administration # APTIC, à la somme hors taxes de 5.000 € (CINQ MILLE EUROS) et à verser entre ses mains.

DISONS que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de 12,10 € TTC.

Fait et ordonné à BORDEAUX, en Notre Cabinet, au Palais de la Bourse, le 26 décembre 2023.



Adrien SAVADOGO
Greffier Assermenté





Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

EXTRA/CAO/2018 B 05571
#APTIC
87 QUAI DE QUEYRIES
33100 BORDEAUX

Nos références : CAO/2018 B 05571

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme et conseil d'administration #APTIC

87 QUAI DE QUEYRIES
33100 BORDEAUX

SIREN : 843 739 418
N° de gestion : 2018 B 05571

Le greffier soussigné constate le 27/12/2023 le dépôt, enregistré sous le numéro 2023/32838, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 27/12/2023
- Nomination d'administrateur provisoire

Récépissé délivré le 27/12/2023
Le greffier
Maître Jean-Marc BAHANS



Handwritten signature of Maître Jean-Marc BAHANS